

Lors de sa séance du 2 avril 2012, le conseil municipal a, par 11 voix pour et 4 abstentions (Mme CHERPEAU, Mrs PRAT,BONHOURE, COURBOU) adopté les budgets primitifs 2012

Le budget communal s'équilibre en recettes et dépenses à :

pour la section de fonctionnement **1 842 538,00 €**

pour la section d'investissement **2 200 111,00 €** y compris les restes à réaliser 2011

cette année il est prévu de prélever 712 741,00 € sur les recettes de fonctionnement pour financer l'investissement.

Le budget du service eau et assainissement s'équilibre en recettes et dépenses à :

pour la section de fonctionnement **332 344,00 €**

pour la section d'investissement **869 871,00 €** y compris les restes à réaliser 2011

il est prévu une somme importante pour améliorer le réseau d'assainissement et les lagunes

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des impôts locaux, et d'appliquer les mêmes qu'en 2011

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec VACAF, pour permettre l'accueil au camping municipal, des familles bénéficiaires des aides vacances de la CAF .

A l'unanimité le conseil municipal accepte l'admission en non-valeur de 2 redevances d'eau concernant un redevable pour un montant de 398,69 € et d'une location de salle concernant une autre personne pour un montant de 100 € .

A l'unanimité le conseil municipal autorise le Maire à signer avec M. DESTAING, une convention de servitude pour le passage dans sa propriété d'une canalisation d'eau potable destinée à alimenter les terrains constructibles sur La Salvetat.

Éclairage public à Laboual : le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis présenté par le syndicat pour un montant de 10 664,76 € HT, et à verser le fonds de concours correspondant à 50% du montant des travaux HT.

Par délibération du 25 novembre 2011, le conseil municipal avait retenu le Cabinet Métafore pour la maîtrise d'œuvre de l'agrandissement de l'atelier communal. Le montant du contrat proposé par le Cabinet Métafore s'élève à 6 135,48 € TTC ; le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le montant présenté et autorise le maire à signer le contrat .

Suite à l'adoption du nouveau projet de construction de 2 ateliers et de 2 logements sur la Place de l'An 2000, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le nouveau contrat de maîtrise d'œuvre du Cabinet Métafore pour un montant de 49 227,36 € TTC , et autorise le Maire à le signer.

A l'unanimité le conseil municipal accepte le transfert à la Communauté de Communes des charges concernant le transport scolaire. Le montant de la dotation annuelle versée par la Communauté de Communes, à la commune de Saint-Mamet s'élèvera dorénavant à 563 030,84 €